



Plan financier **2026-2029**



PLAN FINANCIER

2026-2029

Introduction

Toute gestion efficace d'une entreprise privée ou publique requiert une phase de planification préalable adéquate. Un développement harmonieux et durable ne peut être atteint sans une réflexion concertée et globale sur les besoins et les ressources disponibles.

Il convient toutefois de développer les outils de planification adaptés aux besoins réels de l'utilisateur, d'où la nécessité de les définir préalablement de manière précise. Il faut également être conscient que la réponse d'aujourd'hui ne sera peut-être plus celle qui correspondra aux besoins de demain.

Cadre légal

La loi sur les communes du 5 février 2004 définit, à son article 79, le principe de la planification financière pour les communes. Son contenu est le suivant :

- ¹ Le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général.
- ² Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

Ces notions sont précisées dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 :

Art. 30 Principes

- ¹ Le Conseil communal établit, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- ² Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général avant la présentation du budget.

Art. 31 Compétence et contenu

¹ Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil communal.

² Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.

³ Il informe notamment sur:

- a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats;
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;
- c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.

Choix de l'instrument de planification

Le budget annuel est un instrument de planification à court terme qui demeure indispensable à la gestion d'une ville.

Concernant les instruments de planification à moyen et long terme, le Conseil municipal a décidé d'opter pour un plan financier portant sur 4 ans, dans lequel l'accent principal est porté sur la planification des investissements. Ce document renseigne également sur l'évolution des comptes de résultat, de la fortune et de l'endettement. C'est un instrument qui se veut dynamique et qui évolue, en adaptant chaque année les projections aux résultats effectivement enregistrés ou aux intentions de l'Exécutif.

Le tableau présenté ci-après établit l'inventaire et le planning des investissements que la ville entend réaliser durant ces 4 prochaines années, en l'état actuel des choses. Il représente la vision politique du Conseil communal sur cette même période en matière d'investissements, basée sur les lignes directrices que ce dernier souhaite donner au développement de la ville.

En ce qui concerne la planification des comptes de résultat, il faut considérer le fait que dans un budget base zéro, la majorité des comptes ne peuvent pas évoluer de manière imprévisible. De plus, dans de nombreux services, il y a très peu de marge de manœuvre dans la gestion de l'activité. En effet, les charges obligatoires, sur lesquelles la municipalité n'a pas de contrôle direct, sont nombreuses (école obligatoire, enseignement, santé publique, prévoyance sociale, participation aux routes cantonales, etc.) et les charges salariales, par définition très stables, représentent une part significative des dépenses.

Pour ces raisons, il a été décidé d'opter pour une planification des comptes de résultat dont le détail ne va pas au-delà de la classification fonctionnelle. En outre, et compte tenu de la difficulté d'anticiper de manière fiable l'évolution de ces comptes année par année, un facteur de progression unique a été retenu pour chaque ligne, sauf pour de rares cas où un écart annuel significatif est connu et identifiable. Ce taux de progression unique s'applique ainsi sur toute la durée de la période objet de la planification. A cela s'ajoutent deux autres paramètres : le taux d'intérêt de la dette et le taux d'amortissement du patrimoine administratif.

Choix des facteurs de progression et autres ajustements

Le plan financier 2026-2029 est fondé sur les paramètres suivants :

	Charges	Revenus
• Taux de progression annuelle moyens		
– Administration générale (0)	0.18 %	1.25 %
– Ordre et sécurité publics, défense (1)	2.60 %	0.00 %
– Formation (2)	2.29 %	4.53 %
– Culture, sports et loisirs, églises (3)	1.23 %	2.70 %
– Santé (4)	3.00 %	0.00 %
– Prévoyance sociale (5)	6.65 %	8.68 %
– Transports et télécommunications (6)	2.90 %	1.04 %
– Protection de l'environ. et aménagement territoire (7)	4.65 %	2.49 %
– Economie publique (8)	2.34 %	6.64 %
– Finances et impôts (9)	N/A	2.16 %
• Taux d'intérêt des emprunts	1.5 %	
• Taux d'amortissement du patrimoine administratif (taux 2026)	8.47 %	

A cela s'ajoute la modification ponctuelle suivante :

- Finances et impôts : prise en compte du gain comptable issu de la vente des terrains communaux à Condémines (0.958 million en 2027, le solde après 2035)

Ces paramètres reflètent les mesures et hypothèses retenues par le Conseil municipal.

Limites de l'instrument de planification

Cet instrument de planification, particulièrement pour ce qu'il a trait aux investissements, ne doit pas être un document contraignant et figé. Il doit au contraire évoluer avec les nouveaux paramètres qui ne manqueront pas de surgir dans le futur. Il doit avant tout être considéré comme l'expression d'une volonté de développement concertée à un moment donné, comme la définition de lignes directrices. Il met en relation les objets qui sont liés entre eux à long terme et il autorise une vision globale et évolutive.

Par conséquent, le lecteur doit être conscient que les indications contenues dans ce document ne vont en rien contraindre l'Exécutif communal dans ses décisions futures, si de nouveaux éléments l'incitaient à changer de vision. De même, les chiffres qui y figurent ne représentent qu'une valeur indicative. Rappelons que le seul document réellement contraignant en matière de planification financière demeure le budget annuel, qui requiert l'examen de la commission de gestion (art. 30 Loi sur les communes) et l'approbation du Conseil général (art. 31 Loi sur les communes).

En outre, les paramètres choisis pour définir l'évolution des postes des comptes de fonctionnement influencent de manière déterminante la marge d'autofinancement. Ils s'appuient sur des hypothèses, qui résultent d'estimations ou sur des objectifs politiques qui doivent se concrétiser dans les budgets futurs.

Investissements 2026-2029

Se basant sur les résultats du passé, sur les perspectives d'avenir, sur le niveau d'endettement et sur les intentions de développement pour la ville de Sierre, le Conseil a estimé que des investissements nets moyens de l'ordre de 22.6 millions de francs devaient être engagés chacune des 4 prochaines années. Ces montants tiennent compte des besoins avérés dans le domaine des bâtiments scolaires, ainsi que des infrastructures sportives, urbaines et routières qui vont absorber une part significative de ces investissements.

L'importance des investissements prévus nécessitera naturellement une augmentation du recours à l'emprunt, dans une mesure jugée toutefois supportable. Cette vision se fonde sur la perspective de recettes fiscales qui progresseront légèrement et d'infrastructures électriques dont la profitabilité demeurera à un niveau élevé.

Outre les dépenses habituelles nécessaires au bon fonctionnement d'une ville, le Conseil municipal entend mettre l'accent sur les réalisations suivantes (dans l'ordre dégressif des montants) :

- Halles de glace - Valais Arena
- UAPE de Borzuat
- Grande Barre de Borzuat (extension et assainissement)
- Espaces de stationnement urbain
- Pont de Beaulieu
- Sécurisation des cours d'eau
- Centre scolaire des Glariers

Conclusion

La planification retenue dans ce plan financier offre l'avantage de définir une politique de développement dynamique et concertée, ainsi qu'un enchaînement chronologique cohérent. De plus, son caractère évolutif et roulant doit lui permettre de s'adapter aux changements inhérents à une société en mouvement. Le Conseil municipal entend s'y référer dans toute la mesure du possible.

Ce plan ne s'oppose en rien à la volonté de l'exécutif de maintenir à terme un équilibre financier satisfaisant, en dépit des excédents de charges prévus les prochaines années. Cette démarche nécessitera des choix stricts de la part de la municipalité et l'amènera à revoir périodiquement l'inventaire des prestations fournies, tout en améliorant son efficacité et ses performances. Ces priorisations sont néanmoins indispensables à la réalisation des objectifs prioritaires que sont le maintien d'un service public de qualité et la mise à niveau de nos infrastructures. Le Conseil municipal est convaincu que les citoyens comprendront le bien-fondé de cette démarche et qu'ils y adhéreront.

Ce plan financier ne s'inscrit pas dans le même cadre juridique qu'un budget. Il résulte d'une démarche unilatérale du Conseil municipal. Cela étant, il est souhaitable que l'Exécutif et le Législatif se rassemblent autour d'objectifs communs clairement définis.



Pierre Berthod
Président



Benoît Emery
Secrétaire municipal

Ville de Sierre
Plan financier 2026-2029

En milliers de francs

Charges et recettes de fonctionnement	Budget 2026		Prévisions 2027		Prévisions 2028		Prévisions 2029	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	8'152	623	8'166	630	8'180	639	8'195	648
1 Ordre et sécurité publics , défense	6'060	1'682	6'218	1'682	6'380	1'682	6'547	1'682
2 Formation	15'052	2'362	15'396	2'469	15'750	2'583	16'114	2'704
3 Culture, sports et loisirs, églises	11'442	1'552	11'584	1'594	11'727	1'637	11'874	1'681
4 Sante	5'508	3	5'674	3	5'844	3	6'019	3
5 Prévoyance sociale	12'986	420	13'849	456	14'771	496	15'753	539
6 Transports et télécommunications	11'645	5'066	11'989	5'119	12'337	5'172	12'695	5'226
7 Protection environnement et amén.territoire	10'083	9'772	10'741	10'932	11'359	11'204	12'005	11'484
8 Economie publique	9'095	12'980	9'308	13'842	9'530	14'761	9'762	15'741
9 Finances et impôts	2'636	67'234	3'178	69'642	3'372	70'208	3'678	71'751
Total charges financières	92'661		96'102		99'250		102'643	
Total des revenus financiers		101'693		106'367		108'384		111'459
Marge d'autofinancement	9'032		10'265		9'134		8'816	
Amortissements comptables	13'590		14'150		15'198		16'047	
(Prélèvement)/attribution cptes autofinancés	-406		421		421		421	
(Prélèvement)/attribution fonds spéciaux	555		550		550		550	
Excédent de revenus (charges) augmentation (diminution) des fonds propres	-4'707		-4'855		-7'034		-8'201	

-0.00-0.00

Dépenses et recettes d'investissement	21'597	3'519	23'460	3'275	33'455	6'955	31'460	6'260
Investissements nets	18'078		20'185		26'500		25'200	
Découvert (excédent) de financement	9'046		9'920		17'366		16'384	
Actifs amortissables 1er janvier	142'040		146'528		152'563		163'865	
Actifs amortissables 31 décembre	160'118		166'713		179'063		189'065	
Amortissements comptables	13'590		14'150		15'198		16'047	
								. 31 déc
Endettement brut au 1er janvier	82'060		91'106		101'026		118'391	134'775
Endettement net au 1er janvier	25'307		34'352		44'272		61'638	78'022
Dette nette par hab.(17'900h. en 2024+50/année)	1.401		1.896		2.435		3.379	4.536
Excédent du bilan au 1er janvier	100'426		95'719		90'864		83'830	75'628

Ville de Sierre

Planification des investissements 2026-2029

En milliers de francs

No cptes MCH2	Libellé	Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028		Budget 2029		Total	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
029	Réfection bâtiments municipaux	555	60	600		600		600		2'355	60
029	Bâtiment(s) à déterminer voirie, parc et jardins, service du feu	180		150		1'250		3'000		4'580	-
0	Administration générale	735	60	750	-	1'850	-	3'600	-	6'935	60
150	Installation bornes hydrantes	70		50	20	50	20	50	20	220	60
150	Véhicules et équipements service du feu	187		150			50	150		487	50
1	Ordre et sécurité publics , défense	257	-	200	20	50	70	200	20	707	110
210	Equipement informatique écoles primaires	314		150	-	150	-	150	-	764	-
210	Equipement informatique CO et OS	106		100	-	100	-	100	-	406	-
210	Réfection bâtiments scolaires	225	100	400	100	400	80	400	80	1'425	360
210	Centre scolaire Glariers, salle omnisports	200		550		1'500		3'000	250	5'250	250
210	Grande Barre de Borzuat (extension et assainissement)	5'000	1'000	1'000	1'500	500	600	-	-	6'500	3'100
210	Cour d'école de la Grande Barre de Borzuat	-	-	-	-	-	-	1'270	200	1'270	200
210	UAPE Borzuat	600		2'500		2'000		1'695	160	6'795	160
210	Ecole de Granges	465	100		100					465	200
210	Ecole des Liddes	425	100	380	100	300	100	200	50	1'305	350
210	Ecole de Goubing			285		650		1'500	100	2'435	100
210	Ecole de Noës			800		800		400	200	2'000	200
	Scolarité obligatoire	7'021	1'300	6'015	1'800	6'250	780	8'565	1'040	27'851	4'920
270	Etablissement enseignement tertiaire (participation communale)			-	-	500	-	500	-	1'000	-
	Hautes écoles	-	-	-	-	500	-	500	-	1'000	-
2	Formation	7'021	1'300	6'015	1'800	6'750	780	9'065	1'040	28'851	4'920
320	Théâtre les Halles	50		-		-		150		200	-
320	BMS	135	30	-	-	-	-	-	-	135	30
320	Anciens Abattoirs / Sacoche			60		100		500		660	-
320	Maison de Courten	59								59	-
320	Canal 9	150		-	-	-	-	-	-	150	-
	Culture	394	30	60	-	100	-	650	-	1'204	30
341	Centre sportif Ecosia (bâtiments)	66								66	-
341	Centre sportif Ecosia (terrains)					1'000				1'000	-
341	Tennis club Sierre	100		-	-	-	-	-	-	100	-
341	Piscine de Guillamo	266		50		300				616	-
341	Bains de Géronde	75		75		75		75		300	-
341	Halles de glace	484		150		150	-	150	-	934	-
341	Valais Arena		-	-	-	10'000	2'400	-	-	10'000	2'400
	Sports	991	-	275	-	11'525	2'400	225	-	13'016	2'400
342	Machines et véhicules Parcs & Jardins			60		120		60		240	-
342	Constructions places de jeux et places publiques	137		100		100		100		437	-
342	Plantation d'arbres	100		-	-	-	-	-	-	100	-
342	Serres	450								450	-
	Loisirs et espaces verts	687	-	160	-	220	-	160	-	1'227	-
3	Culture, sports et loisirs, églises	2'072	30	495	-	11'845	2'400	1'035	-	15'447	2'430
410	Participation construction EMS	150		275	-	525	-	250	-	1'200	-
4	Sante	150	-	275	-	525	-	250	-	1'200	-
613	Participation routes cantonales	575		600		600		600		2'375	-
615	Eclairage public	600		600	-	600	-	600	-	2'400	-
615	Machines et véhicules Voirie	148		50		50		200		448	-
615	Sentiers pédestres	300		-	-	-	-	-	-	300	-
615	Route du Bois de Finges	1'200		-	-	-	-	-	-	1'200	-

Ville de Sierre

Planification des investissements 2026-2029

En milliers de francs

No cptes MCH2	Libellé	Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028		Budget 2029		Total	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
615	Constructions et réfections routes diverses	1'050		1'000		1'000		1'000		4'050	-
615	Route de Muraz PA5-A					750		1'000	650	1'750	650
615	Centre-ville, connexion ouest (Beaulieu, Marché...)	50		50		50		2'000		2'150	-
615	Pont de Beaulieu	2'500		2'500		1'000				6'000	-
615	Centre-ville, secteur Avenue de la gare liaison rampe PS + zone Ex-tavelli					125		500		625	-
615	Aménagements mobilité douce (PA5-A)	280	1'200	1'870		1'000	250	1'000	400	4'150	1'850
615	Plan Directeur Noës							1'000		1'000	-
615	Espaces de stationnement urbain			2'000		2'500	2'000	2'000	2'000	6'500	4'000
615	Centre-ville, secteur hôtel de ville	620		700						1'320	-
615	Centre-ville, secteur Max-Huber	600								600	-
615	Ecoles/Rawyl /cure + feux (PA5-A)			50		50		1'500		1'600	-
615	Assainissement viaduc Noës	200								200	-
615	Aménagements transports publics	190				200		200		590	-
6	Transports et télécommunications	8'313	1'200	9'420	-	7'925	2'250	11'600	3'050	37'258	6'500
710	Réseau d'eau, investissements divers	1'132	60	1'200	50	1'200	50	1'200	50	4'732	210
710	Pompage de Tschüdangna y.c Zone de compensation de Kalkofen	400		2'305	-	-	-	-	-	2'705	-
710	Pompage de la Raspille	50		-	-	250	-	250	-	550	-
720	Evacuation générale des eaux, collecteurs ./, taxes de raccordement	385	450	600	350	600	350	600	350	2'185	1'500
730	Eco-Points (Moloks)			100		100		100		300	-
741	Sécurisation cours d'eau	420	357	1'500	1'050	1'500	1'050	2'500	1'750	5'920	4'207
741	Réseaux d'irrigation	108		50				100		258	-
745	Protection dangers naturels			50				50		100	-
750	Mesures nature et paysage	50		70		50		50		220	-
	Protection environnement	2'545	867	5'875	1'450	3'700	1'450	4'850	2'150	16'970	5'917
771	Cimetières			50		200		200		450	-
790	Plan de zone, révision PAZ-RCCZ	70	57	60						130	57
790	Etudes urbanistiques (PAD PQ), Centre-ville	120	5	100	5	60	5	60		340	15
790	Aménagements de quartiers	215		120		50		100		485	-
790	Aménagements Secteur Glariers	100		100		500		500		1'200	-
	Cimetières et aménagement territoire	505	62	430	5	810	5	860	-	2'605	72
7	Protection environnement et amén.territoire	3'050	929	6'305	1'455	4'510	1'455	5'710	2'150	19'575	5'989
Total investissements		21'597	3'519	23'460	3'275	33'455	6'955	31'460	6'260	109'972	20'009

